

Le 1<sup>er</sup> mai 2007

**Par courriel**

**AUX INTERVENANTS DU DOSSIER R-3610-2006  
(Liste en annexe)**

**Me Éric Fraser**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596  
Télec. : (514) 289-5197  
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

OBJET : Rencontres techniques en suivi de la décision D-2007-12 (R-3610-2006)  
Notre dossier : R000206 FE

---

Madame, Monsieur,


Dans la semaine du 9 avril, nous vous avons fait parvenir une invitation aux rencontres techniques du Distributeur, en suivi de la décision D-2007-12.

Suite à une discussion avec la Régie concernant le calendrier réglementaire, il semble que la réunion prévue le 8 juin sur la tarification entre en conflit avec un dossier sur les conditions de services de SCGM (R-3523-2003).

En conséquence, le Distributeur fixe au **6 juin 2007** la réunion concernant la tarification.

Nous rappelons aux participants intéressés qu'ils doivent communiquer avec Madame Hélène Lacoste au 514 289-2211, poste 3206, **avant le 4 mai 2007**, afin de confirmer leur participation aux rencontres techniques et d'identifier leurs représentants.

Croyant le tout conforme, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

  
pour : Eric Fraser

/mb

c.c.: Régie de l'énergie